

PRESENTATION DE L'INSTITUT

L'institut de formation en soins infirmiers et aides-soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier Léon Binet de Provins (établissement public de 404 lits dont 150 lits D'EHPAD).

Missions

- Formation au Diplôme d'Etat Infirmier
- Formation au Diplôme d'Etat Aide-soignant
- Formation continue

Equipe pédagogique et administrative

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 11 formateurs temps plein
- 1 documentaliste
- 3 secrétaires
- Des intervenants extérieurs, professionnels de la santé dans différents domaines.

Moyens matériels mis à disposition des étudiants

- 1 centre de documentation
- 3 salles de pratiques équipées de mannequins et matériels de soins
- 1 salle informatique
- Salles de cours équipées multi médias
- Accès WIFI

LOCALISATION COORDONNEES



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Centre hospitalier Léon Binet

1 route de Chalautre

Boite postale 212

77488 PROVINS Cedex

☎ : 01-64-60-40-80

✉ : ifsi@ch-provins.fr

Site internet : www.ifsi-ifasprovins.fr

Pour toute situation de handicap, vous pouvez contacter le référent handicap, Mme LIENARD au 01.64.60.40.80 afin d'étudier la possibilité d'adaptation et de vous orienter en cas d'impossibilité d'accueil (le bâtiment ne possède pas d'ascenseur).



INSTITUT SIMONE VEIL FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



Instituts « Simone Veil » IFSI-IFAS- Provins

Centre hospitalier Léon Binet

Route de Chalautre

Boite postale 212

77488 PROVINS cedex

Modalités du concours d'entrée

Conditions d'admission :

être âgé(e) de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et sous réserve de répondre à l'une des conditions suivantes :

- candidats titulaires du baccalauréat ou équivalent ,
- candidats relevant de la formation professionnelle continue justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale .

Accès à la formation :

Il existe deux voies d'accès :

- *Préinscription sur la plate-forme nationale ParcoursSup*
Les candidats bacheliers ou équivalents s'inscrivent en créant leur dossier sur la plate-forme.
- *Epreuves de sélection pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue (FPC)* (article L.6311-1 du code du travail).

Les candidats FPC, après remise d'un dossier, doivent passer deux épreuves de sélection :

- 1 entretien de 20 minutes sur l'expérience professionnelle (noté sur 20)
- 1 épreuve écrite d'une heure comprenant 2 sous-épreuves :
 - 1 de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social de 30 minutes (noté sur 10)
 - 1 de calculs simples de 30 minutes (noté sur 10)

Toute note inférieure à 8/20 à l'une des 2 épreuves est éliminatoire.

Projet pédagogique

La formation s'inscrit dans un parcours de Licence/Master/Doctorat en partenariat avec l'Université - Faculté de santé de Créteil (UPEC).

La formation, facilitée par des promotions de taille limitée (54 étudiants en 1^{ère} année) permet un suivi individuel et personnalisé des étudiants. Elle s'articule autour de plusieurs axes :

- Répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.
- Professionnaliser le parcours de l'étudiant
- Devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif, capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions (dans la limite de son rôle) et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.
- Développer des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacité relationnelles.
- Développer une éthique professionnelle permettant de prendre des décisions éclairées.

Contenu de la formation

DUREE :

4200 heures en alternance entre :

- Des temps de formation théorique (2100 h)
- Des temps de formation clinique (2100 h)

CONTENU :

❖ Enseignements théoriques :

2100 heures d'unités d'enseignement valorisées en Crédits Européens (ECTS) :

- Sciences humaines et sociales
- Sciences biologiques et médicales
- Sciences techniques infirmières
- Méthodes de travail et anglais médical

❖ Formation clinique :

2100 heures en stage de 5 à 10 semaines, sur la base de 35 heures par semaine, dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.